



Collège de Misedon

22 rue du 8 mai 1945

53410 Port Brillet

☎ 02.43.01.28.60

ce.0530021k@ac-nantes.fr

<http://misedon.e-lyco.fr>

Port-Brillet, le 12 mars 2021

M. le Principal

Aux

Parents d'élèves du collège

Objet : *Type de masque dans le cadre du protocole sanitaire national*

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, le nouveau protocole sanitaire renforcé exige que les élèves portent des masques chirurgicaux ou des masques tissus « grand public » de catégorie 1.

Les masques « faits maison » ou des masques « grand public » de catégorie 2 beaucoup moins filtrants ne seront désormais plus autorisés à compter du 8 février 2021.

Les masques « grand public » de catégorie 1 sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à ce logo :



Je vous remercie donc de bien vouloir vérifier que votre enfant est équipé de l'un de ces types de masque afin d'assurer la meilleure protection possible de tous.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Serge RUFF